

FICHE ENSEIGNANT

SYNTHÈSE DE LA VISIOCONFÉRENCE DES COORDONNATEURS DE DISCIPLINE

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) – FICHE N° 4

RESSOURCES

**SITE
DISCIPLINAIRE
EPS :**
[HTTP://EPS.M
ONVR.PF/](http://EPS.MONVR.PF/)

Contact :
[Lionel.ama
tte@ac-
polynesie.p
f](mailto:Lionel.ama
tte@ac-
polynesie.p
f)

[+689 89 478
417](tel:+68989478417)

Le lundi 27 avril à 14h s'est déroulée une visioconférence à l'attention de l'ensemble des coordonnateurs EPS du territoire. Son objet était d'apporter quelques réponses pédagogiques et disciplinaires sur la question de la continuité pédagogique, qui sur le territoire de la Polynésie française revêt actuellement plusieurs formes selon les contextes d'intervention (archipels, Tahiti et Moorea). Cette FAQ fait un état des lieux de tous les sujets abordés. En premiers lieux, des précisions générales ont été apportées.

les décisions et les choix dans le respect des mesures sanitaires (application des gestes barrières, limitation des contacts physiques, nettoyage des matériels pédagogiques).

Toutes les réponses apportées devront ainsi s'adapter aux contextes particuliers des établissements scolaires et des modalités d'organisation de l'accueil mis en œuvre sous l'autorité hiérarchique des chefs d'établissement.

En outre, pour le 18 mai prochain, des protocoles sanitaires seront édictés par le gouvernement pour le fonctionnement des établissements scolaires du 2nd degré de Tahiti et Moorea. Ces protocoles nous amènent à faire évoluer des réponses spécifiques depuis le 27 avril.

Quel que soient le contexte et les modalités de la continuité pédagogique (à distance, en présentiel, en présentiel dans un établissement qui n'est pas celui de l'élève), les trois objectifs initialement assignés perdurent :

- Renouer le lien social entre les élèves et l'Ecole.
- Cultiver, consolider et élargir les acquisitions proposées pendant la période de confinement.
- Organiser le temps et les activités des élèves.

La mise en œuvre de ces modalités d'enseignement s'effectue dans des contextes différents, avec des paramètres de contraintes plus ou moins forts. Après ces premières semaines d'expériences, il s'agit d'en faire une analyse précise en termes d'effets et selon des indicateurs, vous permettant de réorienter ou non, d'affiner, de faire évoluer les premières propositions. C'est bien à l'échelon local que doit s'opérationnaliser

Les pistes de réponses pédagogiques ont concerné les thématiques suivantes :

- Quels contenus, quels apprentissages, quelles procédures, au cours de la continuité ?
- Quels aménagements ou adaptations des activités supports d'enseignement ?
- Quelles modalités d'organisation du travail de l'enseignant entre présentiel et distanciel ?
- La place de l'évaluation au cours de la continuité pédagogique ?
- Comment gérer les contraintes d'accès aux installations sportives ?
- Quelles activités professionnelles complémentaires pendant cette continuité ?

D'autres questions, d'ordre plus fonctionnel et organisationnel, relatives aux choix opérés au sein de chaque établissement ont été posées. Il s'agira de prendre l'attache de son autorité hiérarchique directe

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très
régulièrement
les mains



Utilisez un gel
hydroalcoolique



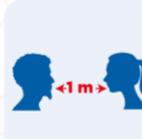
Utilisez des
mouchoirs à
usage unique



Toussez ou
éternuez dans
votre coude



Évitez les poignées
de mains et les
embrassades



Évitez les
contacts
rapprochés

pour construire de manière collaborative des réponses contextualisées.

En cette période singulière, **c'est le principe de responsabilité qui doit prévaloir**. Chaque acteur doit participer activement, à l'aune des expériences particulières, à la construction d'une intelligence collective qui répondra au mieux aux questions de chacun.

A- Quels contenus d'enseignement, quels apprentissages, quelles procédures pédagogiques, privilégier au cours de la continuité pédagogique ?

Dans le cas de mise à disposition de livrets pédagogiques pour une continuité pédagogique en « distanciel », il est demandé d'être très concis (maximum 1 feuille A4), quels sont les contenus à privilégier ?

Il est préférable de centrer ses propositions d'activités sur la pratique physique, sans être exclusif, en articulant celles-ci à des connaissances culturelles. Les activités d'entretien de soi ont été très souvent proposées et sont semble-t-il, adaptées à la situation. Il est également possible de diversifier les champs d'apprentissage pour une diversité des pratiques.

Il faut être vigilant aux notions d'efforts, d'engagement et de motivation de l'élève qui tendent à disparaître rapidement dans la modalité d'enseignement à distance qui pourrait perdurer pour certains élèves. Une réflexion doit être portée sur leur capacité à entretenir leur activité, mobiliser leur engagement sur le temps de la continuité.

Pour aller plus loin, en cette période singulière et ces modalités adaptées d'enseignement, les cinq objectifs de l'EPS perdurent, même si une centration particulière peut être poursuivie sur les objectifs de santé et de socialisation qui pourront se traduire par des contenus d'enseignement plus explicites.

Il semble également important, à travers les contenus prévus en « distanciel », de proposer des apports

théoriques, plus facilement « intégrables » dans ces conditions (liés à l'échauffement, l'hydratation, la prise de fréquence cardiaque, etc...).

Les activités proposées peuvent également s'engager autour de l'articulation entre « sport, santé, civisme et culture » en EPS. Des propositions sont faites sur différents [sites académiques métropolitains](#). Les infirmières des établissements peuvent également se joindre à vous sur ces thématiques.

Durant une activité d'effort consenti, doit-on augmenter les distances entre les élèves ? Comment faire ?

Dans la mesure du possible, et cela pour toutes activités, il est important d'anticiper les déplacements des élèves. Les organisations spatiale et temporelle de l'environnement didactique peuvent être anticipées. Pour cela, il peut être intéressant « d'habiller » l'espace d'évolution avec des chemins prédéfinis, ou bien organiser les déplacements préférentiellement sous forme de vagues afin qu'une distance d'au moins 5m soit préservée compte tenu des déplacements interindividuels non anticipés. Les préconisations peuvent aller jusqu'à 10m de distance pour des efforts de fortes intensités en course à pied.

Dans les activités d'entretien de soi, chaque élève doit se voir attribuer un espace individuel d'évolution pour préserver une distance de 2m entre élèves.

Comment gérer les validations ASSN pour les classes de 6ème ?

Dans un premier temps, il est important de s'assurer de la possibilité d'utiliser les transports scolaires dans le respect des mesures sanitaires édictées à ce sujet et sous l'autorité du chef d'établissement. Une attention devra à ce titre être portée sur le placement des élèves, leur nombre et le respect de la distanciation à la montée et descente du transport.

Dans un deuxième temps, si les conditions ne le permettent pas en termes de temps de pratique suffisant, nous vous invitons à anticiper pour la prochaine rentrée des modalités spécifiques d'organisation permettant aux élèves de valider cette

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



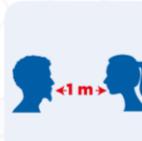
Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

certification (dans le cadre des enseignements au sein de l'Association Sportive, à travers des parcours spécifiques en classe de 5^{ème}, dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé...).

D'une manière synthétique, nous pouvons attirer votre attention sur deux points :

- Être précautionneux dans les démarches d'enseignement et modalités d'intervention qui privilégieront l'envie et le plaisir de faire, la confiance et l'estime de soi des élèves car certains auront peut-être été fortement éprouvés sur le plan psychologique sous l'effet de la durée du confinement.
- Être précautionneux dans le choix des contenus proposés, en corrélation du choix des activités physiques adaptées, en se référant aux objectifs généraux des programmes d'EPS qui permettent d'appréhender la diversité des publics et de leurs besoins. A ce titre, des éléments d'informations sont disponibles sur [le site Eduscol pour chacun des niveaux](#) et le site EPS du territoire. Ils prennent appui sur les compétences générales des programmes et non sur les attendus de fin de cycle. Un lien est proposé sur le site disciplinaire EPS.

Ces ressources permettent d'envisager une réflexion sous l'angle du travail personnel de l'élève :

- Aider l'élève à diagnostiquer et préciser ses besoins.
- Etayer l'autonomie par des apprentissages méthodologiques pour aider à la structuration du temps de progrès dans l'activité pratiquée.
- Faciliter et accompagner une mise en projet pour prendre en charge une activité physique personnalisée.
- Organiser les traces de cette activité et des bienfaits constatés.
- Encourager des formes de coopération entre élèves qui pourraient se prolonger à distance.

B- Quels aménagements ou adaptations des activités supports d'enseignement ?

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, quelles peuvent-être les activités support d'enseignement au cours de la continuité pédagogique en présentiel ?

A titre d'exemple, non exhaustif, et à partir des listes nationale et académique d'APSA de la voie générale et technologique, les enseignements, aménagés dans leurs modalités de pratique en raison des mesures sanitaires, peuvent s'appuyer éventuellement mais de manière non exclusive (collège, voie professionnelle) sur :

- CA1 : Courses, Sauts, Natation, Marche sportive, Lancers*.
- CA2 : VTT, Course d'Orientation, Va'a (V1 uniquement), Randonnée sportive, Sauvetage aquatique.
- CA3 : Danses, Arts du cirque**.
- CA4 : Boxe française***, Tennis de Table*, Badminton*.
- CA5 : Course En Durée, Musculation sans appareils, Crossfit****, Step et Yoga*.

*** dans tous ces cas les mesures minutieuses de nettoyage des objets pédagogiques doivent être prévues et appliquées avant et après chaque utilisation, ou en privilégiant le matériel personnel de l'élève.**

**** Usage de son propre matériel ou confier un package matériel à chaque élève sur toute la leçon pour proscrire tout échange de matériel, se laver les mains au gel hydro-alcoolique avant et après la leçon, et passer le matériel utilisé au désinfectant avant et après la leçon. Proscrire l'usage des foulards.**

***** dans une forme de travail individuel de déplacements sans contacts.**

****** dans une forme avec poids du corps uniquement.**

ATTENTION : Le protocole sanitaire édicté pour la réouverture des établissements scolaires de Tahiti et Moorea uniquement à compter du 18 mai proscribent les

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



jeux de ballons, les sports de contacts et les sports collectifs.

Dans le cadre de la continuité pédagogique en présentiel, est-il possible de pratiquer la natation ? Quelles consignes particulières faut-il prévoir pour l'usage des vestiaires ?

La pratique de la natation est autorisée. Son enseignement doit prendre en compte le respect de la distanciation sociale. A ce titre, il peut être intéressant de proposer une organisation pédagogique qui permette aux élèves d'alterner temps de nage dans l'eau et temps de récupération en marchant sur la plage du bassin (circuit). Des consignes pouvant alors être apportées individuellement à chacun des élèves lorsqu'ils se déplacent au bord du bassin avant de redescendre dans l'eau.

Pour satisfaire aux mesures sanitaires, il est fortement conseillé de faire entrer les élèves de manière alternée et organisée dans les vestiaires s'ils sont utilisés. Un affichage présentera les mesures sanitaires afin d'éduquer aux gestes barrières (à l'entrée des vestiaires, à l'entrée de la piscine). Une attention sera portée à la consigne de non échange des serviettes de bain entre élèves et le respect de la distanciation au moment de la douche.

Pour les établissements qui disposent d'un bassin intramuros, la programmation de l'activité se fera sous la responsabilité du directeur de l'établissement.

Est-il possible d'enseigner l'activité VB compte tenu des mesures sanitaires en cours, notamment si elle est programmée pour une classe à examen ?

Le cadre sanitaire général à compter du 18 mai pour les établissements de Tahiti et Moorea proscrit la pratique des sports collectifs et jeux de ballons. Une adaptation des modalités de pratique n'est donc pas envisageable dans le sens d'une pratique individuelle de manipulation de balle. Ce qui peut être éventuellement le cas dans les établissements des archipels.

Il faut toutefois étudier le coût de cet aménagement d'activité à l'aune des contraintes sanitaires de

nettoyage obligatoire des objets pédagogiques qui restent prioritaires.

La centration sur les contenus techniques peut revêtir un intérêt en termes d'acquisitions, en acceptant de s'éloigner temporairement de l'ensemble des critères d'appréciation des attendus de fin de cycle dont la confrontation collective.

Si les formes de pratique « scolairement » fondées de cette activité ne sont plus possibles, il faut garder à l'esprit, et en toutes circonstances, le nécessaire respect des gestes barrières et de la limitation des contacts dans la mesure où il est difficile pour un élève en action d'apprécier l'ensemble de ses déplacements et ceux du ballon dans un espace restreint et contraint.

Le principe de précaution reste premier.

Dans le cadre d'une proposition éventuelle de pratique du VB, doit-on laver tous les ballons ?

Les mesures sanitaires précisent que les objets pédagogiques doivent être nettoyés après toute utilisation. Il en va de même des matériels utilisés pour l'EPS.

Ainsi, pour les établissements autres que Tahiti et Moorea, il est très contraint de proposer des activités où il est difficile d'assurer la pleine prise en compte du nettoyage du matériel pédagogique.

Pour ce qui concerne les établissements de Tahiti et Moorea, les protocoles sanitaires précisent que les jeux de ballons sont à proscrire.

Peut-on continuer à proposer l'activité « chorégraphie collective » en respectant la limitation des contacts demandée ? Si oui, est-il possible d'envisager une évaluation en CCF ? Peut-on adapter les référentiels pour une éventuelle évaluation en CCF ?

Pour le niveau 4 de compétence attendue, il s'agit pour les élèves de : « Composer et présenter une chorégraphie collective à partir d'une démarche et de procédés de composition définis avec l'enseignant. Enrichir la production par l'organisation de l'espace scénique et les relations entre danseurs. La motricité allie différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif. Repérer les éléments de

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



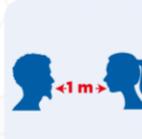
Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

composition et en apprécier la pertinence au regard du propos chorégraphique ». L'énoncé de cette compétence identifie les relations entre danseurs comme un paramètre d'enrichissement des productions, sans préciser les types de relations possibles. Celles-ci peuvent par exemple être médiées par le regard en préservant la limitation des contacts et la distanciation sociale.

Il n'est donc pas nécessaire, ni autorisé, d'adapter les référentiels.

Il est aussi intéressant de rappeler que les enjeux poursuivis en termes de continuité pédagogique jusqu'à la fin de l'année scolaire ne doivent pas être pilotés par la certification. D'autant plus que compte tenu du volontariat des élèves au retour en classe, il faut concevoir le fait que le travail de mise en scène de la chorégraphie initialement construit en début de séquence puisse ne pas trouver son aboutissement.

Est-il possible de faire dans le CA2 de la natation de sauvetage ?

Il est tout à fait envisageable de proposer un aménagement de la pratique (sans mannequin) avec la mise en place d'ateliers qui utiliseraient des objets pédagogiques individualisés et qui seraient nettoyés à la fin de la leçon.

Est-il possible de proposer des activités du CA5 en collège ?

Toutes les activités permettant aux élèves d'entretenir une activité physique pendant cette période sont possibles, au-delà de leur appartenance à un champ d'apprentissage et aux enjeux éducatifs ou apprentissages sous-jacents.

Les activités gymniques peuvent-elles être proposées dans le cadre de la continuité pédagogique ?

Dans le cadre de la continuité pédagogique à distance, et compte tenu des contraintes sécuritaires, il n'est pas envisageable de proposer des activités gymniques porteuse d'un objet d'enseignement acrobatique (renversement, rotations).

Dans le cadre de la continuité pédagogique en présentiel, ce support d'enseignement est envisageable dans une forme individuelle en faisant attention au niveau d'engagement et de difficulté demandés. Il s'agira aussi d'organiser l'espace pour proposer un chemin acrobatique individuel, les tapis devront être régulièrement et obligatoirement nettoyés (avant et à la fin de l'activité des élèves).

Il faut ainsi considérer le coût de cet aménagement d'activité à l'aune des contraintes sanitaires de **nettoyage obligatoire des objets pédagogiques qui restent prioritaires.**

Les activités de raquettes sont-elles envisageables ?

Oui. Deux solutions sont possibles pour le respect des mesures sanitaires relatives au nettoyage des objets pédagogiques :

- L'utilisation du matériel individuel de l'élève.
- L'utilisation du matériel de l'établissement en veillant à l'obligation du nettoyage avant et après chaque utilisation.

Pour ce qui concerne les balles et les volants, l'organisation pédagogique doit donner le droit à chaque élève de ne prendre en main que la balle ou le volant de la couleur ou du numéro qui lui a été attribuée initialement.

D'une manière générale, il faut accepter de revoir les programmations d'APSA arrêtées par les équipes pour l'année scolaire pour proposer des activités plus facilement compatibles avec les contraintes de non contact entre les élèves, de respect des distances, de non partage des objets, etc.

Les modalités d'activités extérieures seront privilégiées au maximum.

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

C- Quelles modalités d'organisation du travail de l'enseignant entre présentiel et distanciel ?

Comment conjuguer accompagnement des élèves à distance et en présentiel, depuis le 20 avril et à partir du 18 mai pour Tahiti et Moorea, avec la réouverture des établissements scolaires du 2nd degré ?

Cette question est importante. Une réflexion sur cette articulation doit permettre aux enseignants de rendre efficace leur action d'accompagnement et d'éviter une charge de travail inappropriée. En ce sens, des progressions communes en termes d'activités à réaliser, quelles que soient les modalités d'accompagnement, peuvent être proposées.

Pour aller plus loin, un outil d'analyse de pratique dans le cadre de la continuité pédagogique est mis à disposition des enseignants pour identifier les effets de leurs activités

(<http://eps.monvr.pf/2020/04/02/communications-aux-enseignants-du-territoire/>)

D- La place de l'évaluation au cours de la continuité pédagogique ?

Comment devons-nous procéder pour la validation des compétences au cycle 4 dans la mesure où les enseignements sont contraints jusqu'à la fin de l'année ?

Les enseignements de l'EPS sont organisés sur un parcours de formation pour les trois années du cycle 4 et construits sur la part contributive de la discipline à la validation des domaines du socle. Le programme étant curriculaire, il est envisageable d'identifier le niveau d'acquisition des élèves à l'aune de l'ensemble du parcours. C'est à ce titre qu'un outil de suivi des élèves, sur les trois années et pour chacun des attendus de fin cycle, peut-être intéressant à mobiliser.

En complément, nous vous rappelons que la notation des élèves sur les activités réalisées au cours de cette période singulière est à proscrire. A contrario, il est tout à fait intéressant de promouvoir une évaluation formative pour engager un réel processus d'apprentissage chez l'élève sur les activités proposées.

Pour les classes à examens, suis-je obligé d'adapter mes contenus malgré la certification prévue ? Comment gérer le CCF 3 ?

Une prochaine information officielle précisera les modalités de certification en EPS retenues pour la session 2020. A la date du 11 mai, le scénario le plus probable pour la voie GT serait le suivant :

« L'enseignement d'EPS sera évalué en CCF dès lors qu'au moins **deux épreuves** auront permis d'attribuer une note au candidat.

Lorsque le candidat ne dispose que d'une seule note CCF, la note du candidat est calculée sur la base de la moyenne du CCF et des moyennes trimestrielles obtenues.

Si aucune note de CCF n'est disponible, c'est la moyenne des moyennes trimestrielles qui est prise en compte. »

Autrement dit voici les différentes situations qu'il s'agira d'intégrer au livret scolaire pour un même groupe d'élèves de la voie GT pour le cas général :

- Soit CCF1 + CCF2
- Soit CCF1 + (2 Trimestres)
- Soit T1 + T2

Dans tous les cas, tous les établissements du territoire respecteront les dispositions communes une fois le texte officiel paru dans les prochains jours.

Dans cette perspective de scénarios différents et pour parer à toutes les éventualités, il est important d'avoir des éléments qui permettront d'identifier le niveau de chaque élève, car l'appréciation littérale du livret scolaire demandée pour chaque enseignement est obligatoire, et doit être cette année particulièrement détaillée. Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation. Elle peut évoquer la période de confinement, même s'il n'y a pas de notes attribuées et prises en compte pour la moyenne du troisième trimestre pendant cette période. Elle doit donc intégrer des éléments correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint.

Pour les candidats aux diplômes professionnels, ce qui est envisagé actuellement, mais qui reste à être

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



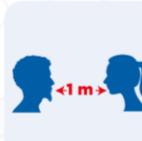
Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

valider par le texte de référence à paraître : les unités certificatives normalement évaluées en CCF (comme l'EPS) seront prises en compte si le candidat dispose déjà d'au moins une note en CCF et si celle-ci est significative de son niveau atteint ou en contrôle continu. Si aucune situation d'évaluation en CCF n'a pu être organisée, ou dans le cas où le CCF serait trop partiel pour rendre compte du niveau réel de l'élève, à titre exceptionnel, des notes de contrôle continu pourront le compléter.

In fine, les présidents de jury prendront des décisions, en appui sur des éléments transmis par les établissements, concernant les cas particuliers, sous l'autorité du vice-recteur, avec pour objectif de ne pas léser les candidats.

Est-il possible de faire passer le 3ème CCF si les élèves n'ont pas eu un temps de pratique minimum ? Si oui, la co-évaluation est-elle obligatoire ?

La certification de l'EPS aux examens se conçoit comme la finalité d'un parcours de formation. Il n'y a pas de contrainte particulière en terme de temps de pratique effective. Le principe du contrôle en cours de formation est d'ailleurs basé sur le fait que l'épreuve doit pouvoir se passer lorsque l'élève est « en capacités » de la réaliser.

La co-évaluation reste obligatoire pour la voie générale et technologique.

Mais, compte tenu des contraintes de cette fin d'année, l'organisation, au retour de confinement, d'épreuves certificatives en CCF est à proscrire dans les établissements de Tahiti et Moorea. Elle peut éventuellement être prévue dans les autres archipels en fonction de la réalité de chacun des contextes et de leur réelle justification.

Qu'en est-il d'EPSNET ?

A la date du 13 mai, la DGESCO vient de nous signifier que pour cette session, et compte tenu des circonstances exceptionnelles, il n'y aura pas de commissions d'harmonisation des notes préalables ni de saisie via EPSNET. Les notes proposées seront

directement intégrées dans LOTANET par les établissements scolaires.

Une prochaine information sera transmise à ce sujet aux chefs de centre.

Il est précisé cependant que les membres de la CAHN seront toutefois convoqués pour la validation des protocoles certificatifs de la session 2021.

Comment organiser les épreuves différées des CCF des deux premiers trimestres compte tenu de l'application des mesures sanitaires pour certaines activités ?

Les modalités de passation des épreuves différées se dérouleront éventuellement en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Si elles ne peuvent être organisées, il s'agira de se référer aux différents cas prescrits par le prochain arrêté.

Peut-on annoncer aux élèves que les épreuves facultatives sont annulées et que par conséquent, les notes ne compteront pas ?

Si nous restons dans l'attente d'une information complémentaire sur les modalités de certification de l'EPS pour l'enseignement obligatoire à la session 2020, la FAQ du Ministère vient d'apporter une réponse pour ce qui concerne les épreuves facultatives... **Elle restera à être précisée dans le texte officiel à venir.**

Ainsi, pour toutes les options facultatives, seules seront prises en compte les notes issues du contrôle continu et présentes sur le livret scolaire (ou dossier de contrôle continu pour les établissements hors contrat). Ainsi seuls les élèves ayant suivi au cours de l'année des enseignements au sein de leur établissement d'inscription, pourront prétendre à ce que les résultats soient pris en compte.

A titre informatif, et pour ce qui concerne les candidats libres, toutes les épreuves ponctuelles obligatoires ont pu se dérouler en Polynésie Française.

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

E- Comment gérer les contraintes d'accès aux installations sportives ?

Comment mettre en œuvre la continuité pédagogique en présentiel si l'accès aux installations sportives de l'IJSPF ou des communes n'est pas autorisé ?

A la date du 29 avril, l'IJSPF a annoncé la fermeture des installations sportives recevant les sports collectifs. Celles recevant les activités individuelles sont ouvertes. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer.

En cas de difficultés, il s'agit, sous l'autorité de votre chef d'établissement, de prendre l'attache des partenaires locaux pour trouver des solutions provisoires de remplacement lorsque cela est possible. Lorsque toutes les solutions envisagées ne peuvent pas aboutir, il est possible d'utiliser des salles de classe libérées compte tenu de la réorganisation de l'accueil des élèves.

F- Quelles activités professionnelles complémentaires pendant cette continuité ?

Quelles activités professionnelles complémentaires pour un enseignant d'EPS puis-je engager durant cette période ?

La production d'activités à l'attention de vos élèves et leur accompagnement peut se compléter par une réflexion partagée sur le projet pédagogique, notamment :

- sur le versant de la formalisation des protocoles communs évaluatifs (et son dépôt sur [l'espace Tribu](#) pour les équipes de la voie GT et professionnelle).

Cet espace est accessible et propose des outils pour accompagner la déclinaison des protocoles pour chacune des APSA des champs d'apprentissage. Le dépôt doit s'effectuer avant le 31 mai. L'inspection pédagogique est consciente des difficultés pour les établissements concernés de faire remonter les référentiels de la voie professionnelle (CAP) alors que nous sommes toujours dans l'attente de la circulaire d'application.

- ou la demande de labellisation au dispositif « [Génération 2024](#) » qui concerne tous les établissements scolaires.

L'objectif du territoire académique est de créer une dynamique collective qui permettra aux élèves de faire vivre au sein des établissements les valeurs olympiques.

Concernant la remontée des documents sur TRIBU, faut-il aussi déposer toutes les fiches qui accompagnent le référentiel comme les fiches professeurs et les fiches élèves ?

Seuls les référentiels qui déclinent les APSA enseignées dans l'établissement dans chacun des champs d'apprentissage sont attendus.

Doit-on obligatoirement avoir l'accord du conseil d'établissement pour candidater à la labellisation « Génération 2024 » ?

Compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, il est possible de candidater à la labellisation dès à présent après avis du chef d'établissement. Une régularisation sera effectuée à posteriori.

Qu'en est-il de l'association sportive ?

Les dispositions identiques à l'accueil des élèves en EPS s'appliquent au sein de l'Association Sportive (limitation des contacts, non partage de matériels pédagogiques et gestes barrières). Vos élèves gardent ce besoin d'identification au sein d'un groupe. Cela peut être le moment de faire un point sur la saison, sur l'investissement de chacun, sur des connaissances plus poussées sur l'activité pratiquée, sur les valeurs déployées dans l'association, sur l'investissement en tant que jeunes officiels, sur les projets à construire etc.... Mais également de leur proposer des contenus spécifiques pour développer certaines capacités.

Pour ce qui concerne les rassemblements ou compétitions sportives, une information particulière émanant des services territoriaux vous a signifié l'annulation de tous les championnats et rassemblements jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



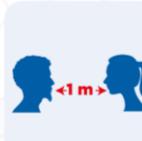
Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

Doit-on reprendre l'AS à partir du 18 mai sur Tahiti et Moorea ?

Les obligations de services sont statutaires, elles intègrent l'animation de l'Association Sportive.

La liste des SSS doit être rendue avant le 22 mai 2020, qu'en est-il ? Un report est-il envisageable ?

Les établissements concernés ont été destinataires le 16 avril dernier d'un courrier les informant d'un report à la date du 5 juin pour les collèges et du 12 juin pour les lycées. En cas d'interrogations complémentaires, il s'agira de prendre l'attache de Stéphanie SANQUER (service EPS de la DGEE) pour plus de renseignements.

G- Divers

Nous savons qu'aucun cas n'a été détecté dans les îles autres que Tahiti et Moorea, sommes-nous dans l'obligation de respecter les mêmes dispositions d'aménagement des activités proposées en EPS ?

Si nous n'avons effectivement aucun cas détecté sur les archipels, cela ne signifie pas que le virus est absent (cas des personnes asymptomatiques inconnues)

Donc « oui », les mesures sanitaires relatives aux gestes barrières et à la distanciation sociale s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française, et cela dans la durée. Leurs traductions en modalités adaptées de l'enseignement de l'EPS au cours de la continuité pédagogique aussi, selon les protocoles sanitaires et leur étendu d'application.

Comment rester informé pendant cette période de continuité pédagogique ?

Le site disciplinaire propose un ensemble de ressources à disposition dans le cadre d'un partage d'expériences. Il propose également un article spécifique sur l'ensemble des communications à l'attention des enseignants d'EPS au cours de cette période.

Le port du masque en Education Physique et Sportive chez l'élève est-il obligatoire ?

Les protocoles sanitaires édictés pour les établissements de Tahiti et Moorea à compter du 18

mai précisent que le port du masque est conseillé pour les collégiens et lycéens et obligatoire pour les élèves présentant des pathologies chroniques sévères. Il est également fortement recommandé dans le cadre des transports scolaires pour se rendre éventuellement sur les installations sportives. Dans le cadre d'une pratique physique soutenue il peut engendrer des difficultés sur l'aisance respiratoire. Aussi, il est important de faire respecter par les élèves les distances physiques, afin de pouvoir éviter ((ne pas contraindre)) le port du masque. Ces distances physiques doivent par contre être pendant l'effort beaucoup plus élevées.

Le port du masque par un enseignant d'EPS peut-il être envisagé ?

Le protocole sanitaire mis en œuvre à la date du 18 mai pour la réouverture des établissements scolaires de Tahiti et Moorea rend obligatoire le port du masque pour tous les personnels.

En raison du faible nombre d'élèves attendus au cours de la continuité pédagogique en présentiel, et en vue d'une réorganisation probable de l'organisation des enseignements et de l'utilisation des installations sportives, est-il possible d'opérer des changements d'emploi du temps pour les enseignants ?

En fonction des restrictions sanitaires énoncées, il est de l'autorité du chef d'établissement d'organiser les enseignements, dans le sens d'un fonctionnement efficace pour l'accompagnement des élèves.

Les enseignants devront adapter l'utilisation des installations sportives en fonction de cette réorganisation.

Est-il possible qu'une pré-rentrée des enseignants soit prévue avant le 18 mai ?

Le chef d'établissement est responsable et en charge de proposer une organisation propre à chaque établissement en fonction des directives du Ministère. D'autre part les enseignants sont assujetties à leurs obligations de service quelques soient les modalités de la continuité pédagogique.

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un gel hydroalcoolique



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans votre coude



Évitez les poignées de mains et les embrassades



Évitez les contacts rapprochés

Pour conclure, il est possible de formaliser des invariants en lien avec les mesures sanitaires connues à ce jour et applicables dans le cadre de l'enseignement de l'EPS :

- Privilégier des activités individuelles.
- Privilégier les activités extérieures.
- Proscrire les activités collectives et de contacts qui engagent une proximité corporelle.
- Proscrire les jeux de ballons (*pour les établissements de Tahiti et Moorea*).
- Privilégier des activités qui n'induisent pas une manipulation ou une utilisation partagée de matériels pédagogiques collectifs. Dans le cas contraire, veiller à assurer une désinfection obligatoire, régulière et adaptée.
- Communiquer et informer sur les gestes barrières.
- Organiser les déplacements et les activités qui facilitent le respect de la distanciation sociale.
- Faire se laver les mains avant et après les activités physiques.
- Veiller à ce que les élèves possèdent une tenue spécifique à la pratique physique.

En cette période, les contenus d'enseignement de l'EPS, et les adaptations des pratiques nécessaires, doivent pouvoir prendre appui sur les compétences générales du programme EPS et non sur les attendus de fin de cycle tels qu'ils sont définis dans chacun des champs d'apprentissage.

Chaque équipe pourra alors définir ses propres priorités pour une EPS « extra-ordinaire », inscrite dans son projet pédagogique pour cette fin d'année scolaire et appuyées sur un diagnostic des caractéristiques et des besoins de leurs élèves, sur le plan physique comme psychologique, après cette période de confinement inédit. Ce projet de fin d'année s'appuiera sur les apprentissages corporels travaillés avant le confinement, tout en offrant aux élèves une diversification des pratiques. Les choix

réalisés seront aussi fortement dépendants des équipements à disposition et des modalités de leur utilisation.

Ce sont donc les besoins identifiés chez les élèves qui doivent de manière prioritaire organiser l'activité des enseignants. La connaissance fine des élèves par leurs professeurs et la mise en commun des informations au sein des équipes pédagogiques permettra de dessiner les contours d'une action éducative pertinente, collective et adaptée à cette situation exceptionnelle.

**Protégeons-nous,
protégeons les autres !**



Lavez-vous très
régulièrement
les mains



Utilisez un gel
hydroalcoolique



Utilisez des
mouchoirs à
usage unique



Toussez ou
éternuez dans
votre coude



Évitez les poignées
de mains et les
embrassades



Évitez les
contacts
rapprochés